

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 21 septembre 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 21 septembre 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>09_21_09-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2016_09_21_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absente : Mme Sandrine Jallin</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2016 - Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2016 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2016 :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

2151/040 - Réseaux de voirie	+	21 797,40 €
1641 - Emprunts en euros	+	12 172,65 €
165 - Dépôts et cautionnements	+	445,95 €
2041482 – Commune : bâtiments, installations	+	9 320,00 €
2121 - Plantations d'arbres	+	2 200,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	+	1 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	-	15 000,00 €
2152 - Installations de voirie	+	4 564,00 €
21533 - Réseaux câblés	+	7 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	+	6 500,00 €
Total dépenses d'investissement	+	50 000,00€

Section d'investissement

Recettes d'investissement

1641 - Emprunts en euros	+	50 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	+	50 000,00€

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

60631 - Fournitures d'entretien	+	100,00 €
60633 - Fournitures de voirie	+	12 000,00 €
6132 - Locations immobilières	+	2 500,00 €
615231 - Voies et réseaux – Voiries	+	4 000,00 €
615232 - Voies et réseaux – Réseaux	+	5 500,00 €
6228 – Divers	+	5 762,83 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2016	
Reçu en préfecture le 23/09/2016	+ 4 000,00 €
Affiché le	+ 448,00 €
	+ 50,00 €
ID : 074-217400880-20160921-D_2016_09_21_09-DE	+ 25 600,00 €

6257 - Réceptions	
6218 - Autre personnel extérieur	
6332 - Cotisations au FNAL	
6411 - Personnel titulaire	
64111 - Personnel titulaire : rémunération principale	+ 3 220,00 €
64112 - NBI, SFT, indemnité résidence	- 2 394,33 €
64118 - Autres indemnités	- 15 357,15 €
6413 - Personnel non titulaire	+ 3 900,00 €
64131 - Personnel non titulaire : rémunération principale	- 3 400,00 €
6416 - Emplois d'insertion	+ 115,44 €
64162 - Emplois d'avenir +	+ 680,20 €
6453 - Cotisations caisses retraite	+ 1 000,00 €
6454 - Cotisations ASSEDIC	- 1 500,00 €
6455 - Cotisations assurances personnel	+ 100,00 €
6458 - Cotisations autres organismes	+ 200,00 €
6475 - Médecine du travail	+ 250,00 €
6531 - Indemnité élus	- 1 400,00 €
6554 - Contribution organismes regroupement	- 5 900,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 600,00 €
6618 - Intérêts des autres dettes	- 7 000,00 €
668 - Autres charges financières	+ 650,00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 38 724,99 €

Section de fonctionnementRecettes de fonctionnement

6419 - Remboursements rémunérations de personnel	+ 1 716,41 €
722/042 - Immobilisations corporelles	+ 21 797,40 €
752 - Revenus des immeubles	+ 5 200,00 €
778 - Autres produits exceptionnels	+ 1 116,37 €
7788 - Produits exceptionnels divers	+ 8 894,81 €
Total recettes de fonctionnement	+ 38 724,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2016 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 23 septembre 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 23 septembre 2016
Et de la publication le : 28 SEP. 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSE


